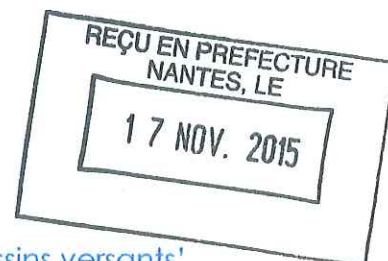


SYNDICAT MIXTE LOIRE AVAL

CONSEIL SYNDICAL

Séance du mardi 10 novembre 2015

Délibération 2015_11_004



Objet : Création et composition de la commission 'ad hoc bassins versants'

Le dix novembre deux mille quinze, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, se réunit le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du douze août deux mille quinze (et d'un courrier de rappel du vingt-trois octobre deux mille quinze) signé du président de la CLE du SAGE Loire Estuaire.

Etaient présents :

Christian COUTURIER, titulaire, Julie LAERNOES, Freddy HERVOCHON, Alain ROBERT, Pascale HAMEAU, Jean-Pierre BELLEIL, Muriel GUILLET, Chantal BRIERE, Jean-Yves HENRY, Guy FRESNEAU, Louis-Marie ORDUREAU, Claude CAUDAL, Joël BARAUD, Alain RAYMOND, Jean-Charles JUHEL, Didier PECOT, Sylvie GAUTREAU, Anne LERAY, Jean-Paul NICOLAS, Christophe DOUGE, Muriel VANDENBERGHE, Michel BELOUIN, Jean-Pierre BOUILLANT

Etaient excusés ou absents :

Alain ROBERT (puis présent à partir de la question « règlement intérieur »), Claire TRAMIER, Bertrand SAGET, Jean-Claude LEMASSON, Thomas QUERO, Lydia MEIGNEN, Eric PROVOST, Guy LEGAL, Jean-François CHARRIER, Thierry GADAIS, Jean-Pierre LUCAS, Bernard MORILLEAU, Jean CHARRIER, Joseph LAIGRE, Gilles MERIODEAU, Bertrand SAGET, Anne GUILMET, Jean-Louis MOGAN, , Raymond CHARBONNIER, Marcelle CHAPEAU, Dominique MANAC'H, , Virginie GUICHARD, Jean-Pierre MARCHAIS.

Quorum : 19 puis 22 puis 23

Nombre de votants : 17 puis 20

Secrétaire de séance : M. Guy FRESNEAU

EXPOSE DES MOTIFS

Le règlement intérieur adopté en présente séance, comporte, en déclinaison des statuts, un article 15 : '**commission ad-hoc représentative des structures référentes situées sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire**'.

Pour rappel, la composition retenue est la suivante :

- les 4 syndicats de bassin versant
- les 2 syndicats en charge de dispositifs contractuels de restauration des milieux aquatiques
- Les EPCI membres et désignés structures référentes
- Eventuellement les structures publiques ou parapubliques représentant un sous-bassin versant ou un territoire assimilé

- Eventuellement les structures du Maine-et-Loire potentiellement concernées par une extension éventuelle du périmètre du SAGE en Maine-et-Loire,
- tout organisme potentiellement concerné par l'évolution des compétences autour de la GEMAPI.

Le règlement intérieur prévoit que cette commission « ad hoc » ait une mission spécifique de concertation et de proposition autour des questions liées à la politique de l'eau, telles qu'elles sont appréhendées sur le terrain. Ce sera également une instance propice aux échanges entre ces différentes structures, dont ne pourra que bénéficier le SYLOA pour sa mission générale de portage du SAGE.

Le règlement intérieur indique également son fonctionnement, à savoir pas de voix délibérative, simples avis, convocation par le Président, réunion au moins une fois par an et toutes les fois que le Président le souhaite ou la moitié de ses membres. Le Président assiste aux séances de la Commission « bassins versants » en tant qu'observateur ou y délègue un membre du Bureau ; la directrice du SYLOA y est également présente en tant qu'animateur et observateur des débats.

Il convient de confirmer la composition précise de cette commission, dénommée « ad hoc bassins versants ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

à l'unanimité

- **confirme la création d'une commission 'ad hoc bassin versant' et fixe sa composition précise comme suit :**

SBVB (Syndicat du bassin versant du Brivet)	BV : Brière-Brivet
SMLG (syndicat mixte Loire et Goulaine)	BV : Goulaine
SAH Sud Loire (Syndicat d'aménagement hydraulique) du Sud Loire	BV : Boivre-Acheneau-Tenu
EDENN (syndicat mixte pour l'Entente pour le développement d'une Erdre navigable et naturelle)	BV : Erdre
Syndicat intercommunal Erdre 49	BV : Erdre amont en 49
Syndicat intercommunal de la Divatte	BV : la Divatte
Cap Atlantique	BV : littoral Nord
Com. Com. Cœur d'Estuaire et Com. Com. Loire et Sillon	BV : marais Nord Loire
COMPA (Com Com. Du pays d'Ancenis)	BV : Hâvre –Donneau – Marais de Grée
Communauté de communes du Canton de Champtoceaux	BV : Robinet - Haie d'Allot
Commission syndicale Grande Brière Mottière	BV : Brière Brivet (marais indivis de Brière)

- ♦ **Confirme les missions assignées à cette commission ainsi que ses modalités de fonctionnement**
- ♦ **Dit que la désignation nominative des membres**, représentant les structures susvisées, sera effectuée à la première réunion de ladite commission.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme compte tenu de la transmission en Préfecture

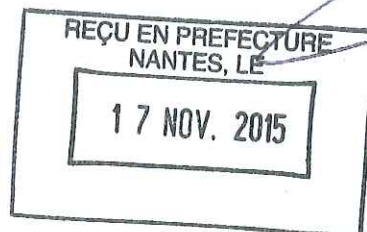
Le 17/11/2015

Le Président,

Et l'affichage effectué le

17/11/2015


Christian COUTURIER



SYLOA
Syndicat de la Loire Aval
42 Quai de Versailles 44000 NANTES
SIRET : 200 055 127 00019

